

Du 6 Janvier 1891

27
L. d. chemin

Honorable Gouverneur de la province de Namur
Vous avons l'honneur de vous adresser ci-joint
un état de frais P. 412-16 Contours du pour ententes de
Lepoint, L. et Emmanuel N. a. St Louis pendant
le 2. Semestre P. 1890 et P. 3/4 tout payables
pour les fonds Communes.

L. Schmeffer de Broyer

L. Lecomte Y adu

J. Eymeric

28

L. d. agents

Du 13 Pisto.

Honorable Gouverneur de la province de Namur
Vous avons adressé ci-joint un état de frais
des agents a. Communes de 3/4 tout payables
Communes a la Commune de Flémalle
Commune sur H. 9e de 1890

Lend et Lecomte 30 francs 00

Solberg Ferdinand 37 " 50

Solberg Charles 37 " 50

105 - 00

Veuillez nous transmettre les états neces-
saires pour rectifier dans nos fonds

L. d. chemin de ligne

L. Lecomte Y adu

J. Eymeric

29

Fonds public

Du 15 Pisto.

Honorable le Ministre des Finances Bruxelles
Vous nous accusons réception de votre lettre du
12 Janvier Courant et des pièces dont elle nous
l'envoi.

L. Schmeffer de Broyer

L. Lecomte Y adu

J. Eymeric

Du 15 Janvier 1891.

Madame Hautecourt, Vassier,

En réponse à votre lettre du 15 décembre dernier, nous venons vous informer que, dans la séance du 13. Janvier courant le Conseil Communal a décidé que l'état des finances de la Commune ne permet pas de vous payer la pension mensuelle de 15 francs que vous réclamez pour entretiens de l'orphelin Germain Louis.

En conséquence de cette décision nous vous prions de nous faire connaître si vous persistez dans votre réclamation. Dans l'affirmative, nous ferons reprendre l'enfant et nous le placerons dans une famille de Flamm.

L. Schenckffort de Ruyssert,

Le Secrétaire, Adam

Registres

Du 14 Janvier

Monsieur le Gouverneur de la province de Namur,

Vous avons adressés ci-joint un état depuis de 184 pour Pont 3/4 dont payables pendant un an à partir de 1890 et 13 jours de 1891.

Cette somme se rapporte à l'indigène Louis Marie Lethuier. Lettre d'avis du 14 Janvier 1890.

Cette somme a été décidée le 14 Janvier 1891.

L. Schenckffort de Ruyssert,

Le Secrétaire, Adam

Registres

Le 17 Janvier 1891

Indigents Germain J. Adam, Schenckffort de Ruyssert, E. Delabauf, Schenckffort de Ruyssert, J. Mathieu, Schenckffort de Ruyssert, J. Logez, Secrétaire, Le Collège communal de Flamm.

Assemblée, à l'effet de statuer sur la demande de certificats d'exemption de milice pour la loi de 1891.

Vu les pièces produites,

Decide à l'unanimité

30

Ind. Hautecourt

Registres

31

Indigents
de Ruyssert

Registres

Il y a lieu de Pélerin de certificats aux miliciens
Dont le nombre suit. 7°

Varioz Lucien Victor Ghis 1888 L'arrêté

Kalvez Louis 1888 us

Lucy Henri Alfred 1888 us

Emmanuel Filicini abt. du for 1888 us

Calvi Jules Joseph 1890 us

Arnould Joseph Henri 1891 us

Bernard Joseph Pierre Cl. M. 1891 us

Morice Henri 1891 us

Lehuy Maximilien 1891 us

2° Demourant de la commune

Wapfler Jean Joseph 1890

Kalvez Louis Joseph 1890

Denis Victor 1890

3° Virgin Dard Paris, légitime

Solbreux Louis Joseph

Decision également qu'il n'y a pas lieu

de Pélerin un certificat de demourant
au sieur Brindoux Auguste Joseph après
de 1889.

Il lui sera tenu avis de cette Decision
Contre expresse.

Le dit Certificat et pièces annexes
sont qu'un état N° 13 annexé au bord
Brindoux remis adressé à M. le Com. -
sont d'arrondissement

Ainsi délibéré approuvé le présent
procès-verbal en séance à Flammion
le jour, mois et an qui suivent

J. Le Bourgeois
L. Echerin, J. de P. de P.
Le Secrétaire Y Adam
Rogé

Séance du 26 février 1891
Sont présents Messieurs J. Adam, Echerin,
J. de P. de P. Président, L. Delabau, Echerin,
J. Mathieu, Conseiller pour J. Echerin

22
Bilice
Exemption 1891

J. Legerain, Secrétaire.

Le Collège échevinal de Flaminne,

Vu, sous la date du 26 février courant, le rapport par lequel M. le Bourgmestre, officier de police, fait connaître que le nommé Charles-Joseph Libaux, magesse à Flaminne, le 22 décembre 1885, y Pericilie est atteint d'aliénation mentale et qu'il se livre à des actes de nature à compromettre la sécurité publique;

Vu le certificat délivré le 25 février 1891, par M. Loffin Docteur en médecine à St-Léonard;

Vu l'article 95 de la loi communale du 30 mars 1886; les articles 2 et 37 de la loi du 15 juin 1850, modifiée par la loi du 24 juillet 1875 et le règlement général et organique sur le service des aliénés.

Arrête:

Le susdit Charles-Joseph Libaux sera transféré à la maison de Santé pour hommes aliénés à Saint-Léonard, pour y être traité à charge de la Commune de Flaminne, lieu de son domicile de secours.

Expédition de la présente Délibération sera adressée pour information à M. le Procureur du Roi à Tournai et à M. le Directeur de l'établissement précité et à M. le Bourgmestre de Flaminne, pour exécution.

Fait et arrêté à Flaminne, le jour, mois et an que dessus.

L. Bourgmestre, Président,
L. Secrétaire, Y. Adam
R. Legerain

Le 26 février 1891.

Monsieur le Gouverneur de la province de Vanves.
Le Directeur de la prison de Vanves par sa lettre du 23 février courant, nous fait connaître que le nommé Louis-Joseph Bernade, âgé de 35 ans, a été écroué à son établissement accompagné d'un courrier de 5 mois et que la fin occasionnée par celui-ci serait à la charge du domicile de secours de la mère.

En cas où ce domicile serait notre Commune

33
Alinéa Libaux
Collocataire

34
Indigence
Bernade
Louis-Joseph

vous vous priez de considérer la présente comme
l'avis presuntif par l'article 81 De la loi du 14 mars
1876, cette indigence, l'embarras, l'application
P. fonds Commune.

L. Brugnol

Le Secrétaire, Y Adam

J. Regnier

Da 2 Mars 1891.

Monsieur le Gouverneur de la province de Vannes
Vous vous adressez à moi pour un état de finis du an
Dépôt d'Hospices de 4. 1890. D'indigence
Vos 3/4 payables par le fonds Commune
14. mars 1890. Le Brugnol,

Le Secrétaire, Y Adam

J. Regnier

Da 5 Pito.

Monsieur le Directeur du Dépôt de P. K. H. H.

Vous vous adressez à moi ci-joint, concernant
le nomme Denis Lepetit, et à moi, concernant
à votre établissement, ou vous faites de connaître
que cet indigence, à son domicile de secours à Vannes
Comme ayant, visé depuis 1878.

Le Brugnol,

Le Secrétaire, Y Adam

J. Regnier

Da 7 Pito.

Monsieur le Gouverneur de la province Vannes.

Par lettre 8149 du 2. mars courant, M. le Président
du hospice civil de Charleville nous informe que
le nomme Lennier Indigence, inscrit dans son état
serment pour être traité pour les indigences.

Cette indigence, est au bénéfice du fonds Commune
C. 10. 1887. Veuillez considérer la présente comme
l'avis presuntif par l'article 81 De la loi sur la matière

Le Brugnol,

Le Secrétaire,

J. Regnier Y Adam

Du 19 Mars 1891

Monsieur le Gouverneur de la province de Namur.
Vous avons l'honneur de vous informer que la nommée
Solbreux, Marie, âgée de 16 ans, est entrée le 2 mars courant
à l'hôpital St Jacques de Namur pour y être traitée pour cause
de fièvre typhoïde, aux frais de la Commune de Hamme,
lieu de son domicile de secours. Le père Louis Solbreux,
Cedantier étant admis à participer au bénéfice du fonds
commun pour ce qui concerne deux autres enfants mineurs
Charles et Ferdinand Solbreux, placés au refuge St Jean de
Dieu à Namur, la nommée Marie Solbreux ci-dessus
à également droit, en sa qualité de mineure, à l'applica-
tion du dit Fonds commun.

Vous vous priez en conséquence de bien vouloir consi-
dérer la présente comme l'avis prescrit par l'article 21 de la
loi du 14 mars 1876.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, J. Adam
Requies

Du 26 Mars 1891.

Monsieur Gaston Ingénieur Chef de Service au Chemin de fer de Namur.
Vous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un dessin
de la voie de la Commune de Hamme portant opposition à ce que
l'Administration du Chemin de fer temporaire du Chemin N° 5
puisse l'emplacement de la gare de formation à Remy,
avant d'avoir obtenu l'autorisation nécessaire à cette prise
de possession.

Vous nous contentiez de vous adresser cette opposition
par la voie ordinaire administrative, mais elle vous sera
notifiée par nous d'urgence dans le cas où votre administra-
tion ne croirait pas devoir s'y conformer.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, J. Adam
Requies

Séance du 27 Mars 1891.

Les Présidents Messieurs J. Adam, Bourgmestre-Président,
L. Delahaye, J. Mathieu, Echevins et J. Legrain, Secrétaire
Le Collège échevinal de Hamme.

38
Indigent
Solbreux Marie.

80
Voies d'opposition

40
Vu, pour la date de ce jour, le rapport par lequel M. le
Procureur, officier de police, fait connaître que le nom-
mé Libaux, Charles-Joseph, époux de Martine Leada,
né à Flaminio, le 22 9^{bre} 1818, y domicilié, est atteint
d'aliénation mentale et qu'il se livre à des actes de nature
à compromettre la sécurité publique;

Vu le certificat délivré le 27 mars courant par M. Laffitte,
docteur en médecine à Saint-Servais;

41
Vu l'article 25 de la loi communale du 30 mars 1832;
les articles 7 et 8 de la loi du 18 Juin 1850, modifiée par celle
du 24 9^{bre} 1875 et le règlement général et organique de la
régime des aliénés;

Arrête.

Le susdit Charles-Joseph Libaux sera transféré
à la maison de Santé pour hommes aliénés à Saint-
Servais. Il sera entretenu jusqu'à parfaite guérison
aux frais de la Commune de Flaminio, lieu de son
domicile de sa cote.

L'expédition de présent Arrête sera adressée, pour infor-
mation, à M. le Procureur du Roi à Verviers et à M. le
Directeur de l'Établissement précité et à M. le Mayor
de Flaminio, pour exécution.

Fait et arrêté en séance à Flaminio, le jour, mois
et an que dessus.

Le Mayor, M. le Président,

Le Secrétaire, G. Adam

Reçu par

Du 4 avril 1891.

Monsieur l'Inspecteur De Laires et faits Verviers.

41
Le Bris Communal de Flaminio est coragé et piraté
d'une manière vraiment exorbitante et par suite
du défaut de surveillance de la part du garde forestier,
E. Charbonnet

Plusieurs avis lui ont déjà été adressés à ce sujet
sans qu'il y ait rien de changé dans l'état de choses, qui
cependant ne peut plus se prolonger.

En présence de l'insuccès de cet agent, le Conseil
Communal, dans sa séance du 12 mars dernier a dé-
cidé, à l'unanimité, qu'il vous serait adressé une

Gde Faucille
Plainte

plainte concernant la manière dont ce gas de fait ten tenu
et que vous serez fier de lui vouloir le meilleur Devenue
De remplir les Devoirs qui lui incombent à l'égard de la
garde et de la surveillance du bois communal.

Le Bourgmestre Président,
Le Secrétaire, J. Adam
J. Eggen

De 22 avril 1891.

Honorable Gouverneur de la province de Namur.
Nous vous adressons ci-joint un état Port 3/4 tant payables
pour les communes communales. le 31^{er} 1891

42
Ind. Lemoine
et Pilleux

Lemoine & Lemoine 30 - 00

Solbex Ferdinand 37 - 50

Solbex Charles 37 - 50.

Veuillez nous adresser le montant de ces sommes pour
rembourser dans nos fonds.

Le Bourgmestre,
Le Secrétaire, J. Adam
J. Eggen

De 30 Dits.

43
Ind. Lemoine
Lemoine

Honorable Gouverneur de la province de Namur.

Nous vous adressons ci-joint un état de frais 92-50 dont
3/4 payables pour les communes. le 31^{er} 1891 à l'hôpital
civil de Namur Lemoine, Ind. Lemoine, vers le 2^{ème} mai 1891

Le Bourgmestre,
Le Secrétaire, J. Adam
J. Eggen

44
Garde forestier
Pillon

De Dits

Honorable Inspecteur forestier de Namur

Nous maintenons entièrement la plainte que nous vous
avons adressée le 4 avril dernier au sujet de l'usage du bois
forestier de l'Ind. Lemoine, mais il est assez difficile de préciser
les faits.

Nous pensons que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est
de vous inviter à venir voir les lieux. Vous vous entendrez
donc le bois communal et vous montrerez le Pigeon Port nous
nos papiers.

P. vous censons à faire cette petite démarche, nous

non jurer de lui vouloir en donner un. M. le Bourgeois
et lui faire connaître, quelques jours à l'avance la date et l'heure
de votre arrivée afin que nous puissions vous attendre.

Le Secrétaire,

Le Bourgeois,

J Adam

R. Ruyssens

Don 9 Mai 1891.

Monsieur le Commissaire d'Arrondissement, Vervins.

45
Bulletin de
vote.

Nous élections communales pour remplacer deux conseillers pour
en la section de Belgrade. Nous avons élu à l'unanimité le 24 mai
courant, je viens vous prier de bien vouloir
m'adresser 254 Bulletin de vote pour cette élection, par la
proportion de 125 pour 100.

Je vous prie de bien vouloir me le adresser dans le plus bref
délai possible.

Le Bourgeois, Président de R. électoral

J Adam

46

Indigents
Dicendonné.

Don 26 Mai 1891

Monsieur le Commissaire d'Arrondissement, Vervins.

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un état
des frais du dépôt d'Hygènes, le 26 1891, en vertu de
la loi de Dicendonné. 3/4, soit 57 francs 37 Centimes
payables par la commune. Avis du 14 août 1890

Le Bourgeois,

Le Secrétaire,

R. Ruyssens

J Adam

Don 30 dits.

Monsieur le Commissaire d'Arrondissement, Vervins

47
Indigents
Don L. Leopold.

En vous retournant le Dossier qui accompagnait votre
arrêté du 29 Mai courant, nous vous informons que
nous reconnaissons le Domicile de secours de Leopold
Denis, qui en fait l'objet.

Cet indigent a été admis au fonds Commune
le 29 Janvier 1890, F. 380215.

La loi de 1890 prescrit pour l'article 31 de la loi
du 14 Mars 1876, pour ce qui concerne les frais qui nous
occupent, (nous) être adressés à M. le Gouverneur de la
province de Vervins, le 5 Juillet 1890, sous le N°

21 de notre registre aux Correspondances.

Le Præsident-Præsident.

Le Secrétaire,

J. Adam

~~Reçu~~

Da 9 Juin 1891

Monsieur le Præsident, J'ai l'honneur de vous adresser par le Dépôt de Bruges.

En vous remerciant les pièces ci-jointes concernant la
nommée Goreau, Marie-Augustine, nous vous l'assurons

48 Indigente
Green H. H. 24
Je vous informe que cette indigente est née à Verviers le 17
avril 1874 et qu'elle a été placée en pension à Flémalle-le 18
avril 1881 chez le sieur Fustier, Joseph, pour les hospices
de Verviers

Cette pension n'étant pas en âge de recevoir et
admet par conséquent droit aux secours pécuniaires à Verviers

Le Præsident

Le Secrétaire,

J. Adam

~~Reçu~~

Da Pito.

Monsieur le Præsident, J'ai l'honneur de vous adresser

49 Indigente
Lathion
18 Juin 1891
Vous vous souvenez avoir que nous nous sommes trouvés
dans la nécessité d'accorder un secours en argent pécuniaire
d'urgence de Flémalle-le 18 avril 1881 à M. Lathion, à un secours pécuniaire
Lathion, indigent, son domicile de secours en cette
commune

Le secours se monte à 6 francs que nous vous prions
de nous adresser le plus tôt possible de la manière
vous est la plus convenable

Le Præsident

Le Secrétaire,

J. Adam

~~Reçu~~

Da 11 Juin 1891

Monsieur le Commissaire d'arrondissement Verviers

50 Indigent
Dubois
La commune de Flémalle reconnaît le domicile de secours
de Dubois, Marie-Joseph, objet de votre lettre Da 9 Juin 1891

Le Præsident

Le Secrétaire J. Adam

~~Reçu~~

De 11 Juin 1891

Monsieur le Commissaire d'Arrondissement Monsieur

Le sieur Gassenhove, Carrier. Auguste, objet de votre
lettre Du 9 Juin 1891, n'a pas droit aux secours publics
à Flammes.

Cet indigent est né à Lille (France) le 20 9 1884
et n'a habité Flammes que du 20 2 1890 au 4 mars
1891. Ses parents n'ont jamais habité notre Com-
mune.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, M. Adam
Requies

Du 13 Juito

Monsieur Gasse, Ingénieur au Chemin de fer Vervier

Poursuite de travaux exécutés en vue de l'établissement d'

une gare de formation au lieu dit « Rens », l'Etat a
fait remblayer le chemin allant de Ce hameau à Salfin.

ne le Moulin sur la rivelière, et ce, à tel point que
le chemin est rendu à peu près impraticable et très dan-
gerous à cause du voisinage de la Lombe.

L'Administration ne peut tolérer que l'on mette
ainsi des obstacles à la circulation publique, et nous
venons vous prier de bien vouloir donner des ordres nécessaires
pour arrêter les travaux qui portent préjudice aux habitants
de la Commune.

Des mesures seront prises par nous pour mettre
fin à cet état de chose dans le cas où vous ne voudriez
pas y mettre fin immédiatement.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire M. Adam
Requies

Du 16 Juin

Monsieur le Président du B. de B. de Vervier

La vous remerciant l'état de fait ci-joint nous vous
faisons remarquer que votre administration ne peut avoir
délivré des secours à la veuve Martin pendant le 2. Janvier
de 1890, cette indigence étant arrivée le 25 Janvier 1890
à l'hôpital d'Annoy d'Annoy d'Annoy d'Annoy d'Annoy
sur ce que lors de son décès.

C'est par erreur que cet état non autorisé

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre

Requies

G. Adam

Le 23 Juin 1891

54

Indigents
L'indigent, l'indigène
l'indigence

Monsieur le (D) Gouverneur de la province de Tournai
Pour la lettre du 20 juin courant, le le Gouverneur Directeur
du Dépôt de mendicité Central de Bruges, nous fait connaître
que la somme de 1000 francs, destinée à l'indigent, est entrée au dépôt
le 18 de ce mois pour un mois, suite d'un jugement du
tribunal de Bruges.

Cette somme est destinée à l'indigent de secours. Flammes
et est adressée au fonds d'indigent, nous vous prions de
considérer la présente comme l'avis
prescrit par l'article 81 de la loi sur l'indigent de secours.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

G. Adam

Requies

Le 4 Juillet 1891

Sont présents Messieurs J. Adam, Bourgmestre - Président,
Ed. Delahout, Echevin J. Bernoul, Conseiller pp. d'Echevin, en
remplacement de H. Mathieu Absent.

55

Clocher de l'église réparé

Le Collège échevinal de Flammes

Attendu que le clocher de l'église de Flammes vient d'être
quelque peu dévasté par la foudre et qu'il y a lieu de le faire
réparer sans retard.

Attendu que cette réparation ne peut être différée parce que les
eaux de pluie s'écoulent dans l'église et y causent des dégâts importants.

Considérant, dans ce cas, qu'il est impossible de mettre ces
travaux en adjudication parce que les formalités prennent
un certain temps.

Arrête:

Le le Bourgmestre est chargé de faire réparer immédiatement
le clocher de l'église et de traiter à forfait avec un entrepreneur
ou un ouvrier.

Ainsi délibéré et approuvé le présent procès-verbal en séance à
Flammes, le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre Président,

Requies

G. Adam

Da 4 juillet 1891

56
Aliénés

Honorable Gouverneur de la province de Varmie
Vous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un état de
frais d'élevage à 405 francs 44 centimes pour centaine de Gar-
çons et Enfants, aliénés indigents, à la maison de
Trinité de S. André, pendant le 1^{er} trimestre de 1891, L. 3/4 de
cet état, 304 francs 8 centimes sont payables par le fonds
commun.

L. Benjamine
Le Secrétaire, Y. Adam
Regnier

Da 4 dits

57
Indigents L. d. d.
et Solbreux,

Honorable Gouverneur de la province de Varmie
Nous vous adressons ci-joint une état de frais d'entretien d'enfants
78.75 sont payables par le fonds commun entretiens d'enfants
suivants pendant le 2^e 8^{me} de 1891:

Lindot, Sébastien	80-00	105 francs.
Solbreux, Ferdinand	27-50	
Solbreux, Charles	37-50	

Veuillez nous transmettre le montant nécessaire pour l'encaissement
de la somme.

L. Benjamine
Le Secrétaire, Y. Adam
Regnier

58

Indigents L. d. d.
Leipold.

Da 18 juillet 1891

Honorable Gouverneur de la province de Varmie
Nous vous adressons ci-joint un état de frais pour 3/4 d'enfants
payables par le fonds commun entretiens de Leipold L. d. d.
10 francs au 16 juillet 1890. Hozz. strukt. au 5 juillet 1890

L. Benjamine
Le Secrétaire, Y. Adam
Regnier

Da 6 août 1891

59
Excédents de che-
min.

Honorable Gouverneur de l'Arrondissement de Varmie
Nous vous adressons ci-joint les pièces relatives à une demande
de d'aliénation d'un excédent de chemin (Gen. Benjamine)

L. Benjamine
Le Secrétaire, Y. Adam
Regnier

13 août 1891

Le 4 avril 1891

Général le Commissaire d'Arrondissement de Valenciennes.

Vous vous adressez ci-joint une demande de remboursement d'une rente due au B. de B. par P. et C. La lettre n'est pas jointe au dossier, il se trouve chez le notaire Richard.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

J. Adam

Reçu

60

Rentier de B. de B.
B. de B. remboursé.

61

Liste électorale
1891

Le 14 avril 1891

Général le Commissaire de l'arrondissement de Valenciennes.

Vous vous adressez ci-joint la liste électorale arrêtée le 14 avril courant.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

J. Adam

Reçu

Le 18 Pisto

62

Indigents
9 d'ars.

Général le Gouverneur de la province de Namur.

Vous vous adressez : 1° Etat des frais d'hygiène, 2° 31/1891 Collez Diédans' ff. 35-2° Etat des frais d'hygiène, 3° 1/2 semestre 1891 Solbier Namur, 67. 20-4° Etat des frais d'hygiène, 2° 31/1891 Lendot Namur - Chénier - 1005.

Les indigents ont droit au fonds commun, d'après le 1/4 de frais sans payables par cette institution.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

J. Adam

Reçu

La Pisto

63

Indigents
Collez Diédans'

Général le Gouverneur de la province de Namur.

Vous vous informez que le Collège d'école de la ville de Liège par le Collège du 11 avril courant, nous donne avis qu'il a accordé une indemnité de route de 2 francs 40 au nommé 'Collez Diédans', indigent âgé, d'après aux secours publics à Florissin et âgé d'après aux secours communs. Nous vous prions en conséquence de vouloir bien représenter comme l'avis par le Collège par l'article 31 du Décret du 14 mars 1876.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

J. Adam

Reçu

Du 29 août 1891

Monsieur le Gouverneur de la province de Vannes.

Pour la lettre du 27 août courant, à. le Directeur du Dépôt
de mendicité d'Hoerstraten nous fait connaître que le

même Galvez, Diendome, est entré le 26 de ce mois
dans son établissement pour un terme de 6 mois, en vertu

d'un jugement du Tribunal de Police de Vannes en
date du 24 Oufis mois d'août.

Cet indigent a droit aux secours publics à Flamm
et est admis au fonds commun. Pour vous
prier en conséquence de considérer la présente
comme l'avis prescrit par l'article 31, 2^e §. de la
loi du 14 mars 1876.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

J. A. A. A.

Reyren

Du 5 4^{bre} 1891.

Monsieur Rouss, Comptable principal du Bureau du fort
Gilitaire de la Vierge, à Malmedy

Après la délibération du 14 janvier 1889, le Conseil com-
munal ne autorisé l'entreprise du fort militaire à établir
une voie ferrée traversant le chemin de Flammind à Malmedy
par la gare de Flammind. Cette autorisation a été
accordée sous la condition que le chemin serait remis
dans son état primitif aussitôt que cette voie ne serait
plus nécessaire.

Celle-ci ayant été permise depuis longtemps. Puisse
nous avons vu depuis de très longtemps pour enlever le rem-
blai qui se trouve entre le chemin et qui gêne considérable-
ment la circulation des voitures.

Vous pensons qu'il suffira d'appeler votre attention
sur cet oubli pour que vous vous occupiez immédiatement
de ce travail de peu d'importance du reste, et faire ainsi
cesser les réclamations que la habitants de Flammind de
Galmeu en ont de en adresser à cet effet.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

J. A. A. A.

Reyren

Do 19th 6th 1891.

Général de l'Armée de la province de Namur.

66
Indigent
Chambrier f. b.

Pour la lettre Du 6th 6th Courant, Le Président des hospices de la ville de Châtelet nous informe, que le nommé Chautain J. B. âgé de 21 ans est entré le 28 avril dernier à l'hôpital de cette ville pour y être traité & chargé de la Commune de Flémalle où il a servi aux secours publics Du chef de la résidence de son père Jean François Chautain.

Le D^{re} nous ayant quitté Flémalle le 18th 6th 1891, nous vous prions de considérer la présente Comme l'avis prescrit par l'article 31 de la loi Du 14 mars 1876.

Les pièces établissant notre Droit vous parviendront ultérieurement.

L. Bouquet.

L. Secrétaire. G. Adam

Requies
Du 20th 6th.

Général de l'Armée, Yezimien Chef Section de voies et travaux Du Chemin de fer De l'Etat. Vervins

Pour notre lettre du 26 mars 1891, nous vous adressons Le Mathieu, votre prédécesseur, une Délibération du Conseil Communal de Flémalle portant opposition conditionnelle à la prise de possession par l'Etat belge Du Chemin N^o 5 au lieu dit le "Wagon", chemin compris Pour l'emplacement de la gare de formation De Rues.

Nous n'avons jusqu'ici aucune réponse à notre réclamation et l'Etat s'étant emparé De biens en question, nous venons vous prier de bien vouloir nous faire connaître, sous plus de retard, la Décision qui a été prise à cet égard par le Département Des Chemins de fer.

L. Bouquet.

L. Secrétaire. G. Adam

Requies
Du 29th 6th.

Général de l'Armée Du Dépôt De médecine Hygiénique

68
Indigent
D^{re} Liégeois
En vous remerciant très humblement de la lettre Du 26 mars 1891, nous vous informons que cet indigent a son domicile de secours à Vervins.

si que nous vous en avons donné avis le 5 mois dernier au moment
terminant cette lettre d'avis.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, y Adam
Ryckman

Flamme, du 8 8^{bre} 1891.

Monsieur le Gouverneur de la province de Vervins
Nous vous adressons ci-joint les états de frais du au D^{pt}
De mendicité De Beckhem P et 2^e 1891 entretiens Denis Les-
pouls, admis au Fonds commun, 3/4 en sous. D^{pt} payables
par le fonds commun.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, y Adam
Ryckman

Du 13 8^{bre} 1891

Monsieur le Gouverneur de la province de Vervins
Nous vous adressons ci-joint un état de frais du par le fonds
commun jusqu'à concurrence de 3/4 8^{bre} 1891, enfants
mendiants.

Le Port, Lintin	20 - 00	105 francs
Solbrey, Ferdinand	87 - 50	
Solbrey, Charles	87 - 50	

Veuillez nous transmettre le montant nécessaire pour un
bon des fonds.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, y Adam
Ryckman

Du 15 8^{bre} 1891.

Monsieur de Banché, Vignier en chef, chef de Service au Chemin
de fer, Secteur De Vervins et Bouches, Vervins

Nous avons l'honneur de vous informer que, dans la
séance Du 13 octobre courant, notre Conseil communal a
décidé de vous adresser les réclamations suivantes au sujet
De la voirie vicinale de Remy.

L'empierrement de chemin P^{nt} de Flamme à Remy, n'est pas convenablement exécuté;
au lieu de recevoir l'arrachement d'une couche de pierre

69
L'ingénieur Denis,
Leopold

80
Indigents
L'Etat et Solbrey

81
Voie: recla-
mation

En comme le stipule le règlement commun, l'entrepreneur fait enca-
ser ledit arrachement de telle sorte que l'empierrement n'aura pas l'épais-
seur exigée et, en fait-il autrement, que le chemin n'aura pas la même
résistance qu'alors que les meilleurs restant à la grosseur déterminée.

Il est aussi visible que ledit chemin N° 80, par le pont, du
côté de la gare de Fleurbaey, aura une inclinaison d'au moins
10 pour cent au lieu de 5 comme l'indiquent votre précédent dans
la lettre du 12. Re^{te} Juvins, 54/3346 C, nous adresser la suite
de l'enquête de Commandeur incriminée les uns au sujet de
l'établissement de la nouvelle gare.

Le chemin N° 80, seul à l'apparence qui traverse la gare et
sur lequel de communications vers Roubaix, est actuellement un vrai
casse-cou, dangereux et impraticable aux voitures en l'absence quel-
conques et non éclairé la nuit. Pour peu que le plan Juvins nous
il sera impossible de se rendre, même à pied, au hameau de
Roubaix.

Le chemin de même sens N° 86, dit de Nielotte, im-
passe de remblais, personne n'oserait s'aventurer sans danger, sans
tout à cause de voisinage avec la Sambre. La également lors-
que la pluie arrêterait la circulation sera impossible.

Nous pensons qu'il suffira de ces signales et incriminés
pour que vous prenant immédiatement les mesures qui conviennent
la situation et qui doit servir à votre réclamation.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire, y adieu

J. Reynier

De 17 octobre 1876

Monsieur le Commissaire de l'Arrondissement de Roubaix

Vous vous informez que, dans la séance du 7 8^{ème} courant, le
Conseil Communal a reconnu la qualité de Belge et le domi-
cile de la commune de Dieudonné Delahaut aliéné objet de votre
lettre du 29 8^{ème} dernier en question.

Cet aliéné se trouvant sous l'application du décret com-
mun, nous vous prions de considérer la présente comme lais-
sant sans effet la loi du 14 mars 1876, article 31.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire, y adieu

J. Reynier

72

L. Degroot
Delahaut, Dir.
D'arrondissement

Du 24 8^{bre} 1891

Conservateur le Bourgmestre Ostende.

73
Indigent
Noshine.
~
Conformément à l'article 26 de la loi du 14 mars 1876, nous avons l'honneur de vous informer que nous nous sommes tenus de mettre provisoirement en pension pour cause de maladie le nommé Auguste-Charles Casnove né à Lille, en 1884 fils naturel de Helène ou Aline Casnove qui a droit aux secours publics en robe ville du chef de sa naissance vers 1849.

Tuillez nous faire savoir, précédant le mois d'avril, ensemble au remboursement des avances que nous sommes obligés de faire.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, J. Adame

Régisseur

Du 24 8^{bre} 1891

74
Indigent
Boulé-Hain.
~
Conservateur le Président du Bureau de Bienfaisance Mons.

Vous avons l'honneur de vous adresser ci-joint, nous disons informé que nous ne pouvons reconnaître le domicile de l'écrou du nommé Boulé-Hain, objet de robe lettre du 21 8^{bre} 1891, Cet indigent a acquis droit aux secours publics à Paris du chef de la résidence de son père de 1853 à 1864.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, J. Adame

Régisseur

Du 24 8^{bre}

75
Indigent
Lind & Hain
Chêne.
~
Conservateur le Gouverneur de la province de Namur

Vous vous adressons ci-joint en état de frais dans 3/4, soit 10.20 Pour 3/4 sans payables pour le fonds commun, entretenu de Lind & Hain Chêne - Bruges 3/4 trimestre P. 1891, Lettre d'avis Du 23 juin 1891

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, J. Adame

Régisseur

Du 12 9^{bre} 1891

76
Indigent
Walrus Dindin
~
Conservateur le Gouverneur de la province de Namur

Vous vous adressons ci-joint en état de 48 francs 45 dont 3/4 sans payables pour le fonds commun entretenu de Walrus Dindin - Hoozstraten 2^e 8^{bre} 1891

C'est indigent est admi au Fond commun

Le Bourgmestre,
Le Secrétaire,
J. Adam
J. Legrain

L. 17 9^{bre} 1891

77
Indigents
Lemuni, Indig.

Considérable Gouverneur de la province de Flandre,
Vous avez l'honneur de vous adresser par ce double expédition
la Suppléant d'un état de frais réglés comme non payés pour
Hospices de Charbon pourmentures de Lemuni, Indig. le 8^{bre} 1891
L'état originaire Poursuivis non avoir été adressé le 1^{er} avril
1887 avec la pièce constatant que l'indigent touchait la
Charge de fonds commun.

Le Bourgmestre,
Le Secrétaire,
J. Adam
J. Legrain

Séance du 26 Novembre 1891.

78
Bure de Bce
Candidats.

Sont présents Messieurs J. Adams, Bourgmestre, Président,
E. Delahaut, J. Mathieu, Scherrens et J. Legrain, Secrétaire.
Le Collège échevinal de Flammere,
Vu l'article 84 § 2^e de la loi communale du 30 Mars 1886,
Ayant procédé par un scrutin secret et à la majorité absolue
des suffrages pour l'élection de chacun des candidats à prisen-
ter pour le remplacement de M. Charles Gossiaux, membre du
Bureau de bienfaisance démissionnaire et de M. Jean-
Baptiste Grandjean, membre sortant de ce Bureau,
Arrête la liste suivante :

Vouscité pré- noms des mem- Eus tants	Notifidela Sortie	Vouscité pré- Candidats	Age	Qualifica- profession	Leur Degré de pous- L'ancien membre au le Recours.
Gossiaux Charles	Démission	Liguis, Victor Pérezing Antoine	67 ans 59 ans	Cultivateur Cordonnier	" "
Grandjean, Jean Baptiste François	Expiration L'ancien	Grandjean Jean Baptiste Solmes, François	60 ans 71 ans	Cultivateur "	" "

Fait et arrêté la présente liste en séance à Flammere, le
jour, mois et an qu dessus

L. Bourgeois - Président,
L. Secretaire,
J. Egrenier

Da 28 Vienne 1891

Monsieur le Général de l'Armée, Vienne.

79
Comp. de 1892.
La route du bois communal ordinaire de 1892, avec lieu
le rendu: 11 N° 1891, à la salle communale de Flammant
à l'heure de l'heure.

Veuillez déléguer un agent pour venir nous assister
à cette route.

L. Bourgeois,
L. Secretaire,
J. Egrenier

Da 1^{er} décembre 1891.

80
Vienne à Paris
Monsieur De Bussecha, Ingénieur, Chef de Service au Che-
min de fer, Section des Vies d'Orléans, Vienne.

Votre Conseil communal, dans sa séance du 24th
dernier, a pris connaissance de votre lettre du 7th min-
imis, ainsi que du plan et du projet de convention qui
l'accompagne, le tout relatif à la création d'un nouveau
chemin de Paris à Salzinnes-L. Marais.

Après examen, il a été décidé que le plan répond
parfaitement aux vœux du Conseil, mais que celui-
ci ne peut intervenir dans la construction de travaux
du chemin. Dans il s'agit de l'acquisition de
emprunt nécessaire, estimant que cette
charge incombait complètement à l'Adm. du chemin
de fer en échange du chemin et terres dans elle. De plus
de la suppression pour l'établissement de sa instal-
lation.

L. Bourgeois,
L. Secretaire,
J. Egrenier

Da 5 dits.

81
Indigent Casnove
Monsieur le Bourgeois, Orléans
Vous vous prions de bien vouloir nous informer si vous
reconnaissez le domicile de l'ancien de l'infant Casnove
Casnove, qui fait l'objet de notre lettre du 24 octobre

1891, afin que nous puissions vous réclamer le montant de nos avances

Le Bourgmestre,
Le Secrétaire, Y. Deane
Requies

Du 10 décembre 1891.

82

Voirie a
Rome.

Honorable Monsieur, Ent. Des travaux publics, rue Gallai, 72 Schuerbeek.

Le transports que vous avez faits pour la construction de la gare de formation de Rome ont, à tel point, détérioré le chemin depuis la Lamber jusqu'au Dila Pa hameau que le Conseil communal est obligé de vous inviter à réparer, à vos frais, cette partie de la voie publique.

Vous nous avez en conséquence écrit pour le bien vouloir faire exécuter, sans retard les travaux de réparations nécessaires afin de rendre à ce tronçon de chemin sa viabilité ordinaire.

Dans le cas où vous ne voudriez pas vous conformer aux ordres de l'Admin. communale, nous vous informons que nous vous réclamerons une subvention spéciale, conformément à l'article 23 de la loi du 10 avril 1861 sur le chemin vicinal de l'Art. 1889/1.

Le Bourgmestre
Le Secrétaire, Y. Deane
Requies

Du 22 décembre 1891

83

Delice: inscrip.
min.

Honorable le Bourgmestre Pomez.

Vous nous priez de bien vouloir inscrire sur vos registres Description P. milice pour la loi de 1892, le nommé Henri-Joseph Perrin, né à Aisiche en - Refail le 25 août 1876 et qui a habité cette localité jusqu'en avril 1891 et qui par conséquent doit prendre part au tirage au sort avec les jeunes de votre commune.

Taille 1m 60 - Sans profession - Possédant une instruction supérieure.

Veuillez nous informer de la suite donnée à la présente ltr.

L. Schuerbeek del. i.
Le Secrétaire,
Requies